

Formation Continue : "Spécial Camp et Nuitée" – Saison 2026

À retourner complété à l'ACAF

1. CHOIX DE LA SESSION : Veuillez cocher la session souhaitée

- ☐ **Session 1** : 27, 28 et 29 mars 2026 – Faré de Magenta (Nouméa)
- ☐ **Session 2** : 24, 25, 26 et 27 septembre 2026 – Bois du Sud (Yaté)

Tarifs des formations :

	Session de mars	Session de septembre
Public extérieur	5.000 F	15.000 F
Membre adhérent	2.500 F	7.500 F
Militant (membre actif)	1.000 F	2.000 F

Paielement :

Mode	Montant	Référence

2. ÉTAT CIVIL DU STAGIAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ (Âge : _____) Sexe : ☐ F ☐ M

Commune de résidence : _____

Téléphone : _____ Email : _____

3. PROFIL PROFESSIONNEL / BÉNÉVOLE :

Structure d'attache (CVL/Association) : _____

Fonction occupée : ☐ animateur ☐ Directeur ☐ Autre : _____

Diplômes détenus : ☐ BAFA ☐ BAFD ☐ En cours ☐ Autre : _____

Expérience en camp : ☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé _____

4. INFORMATIONS LOGISTIQUES ET SANTÉ :

Régime alimentaire spécifique : _____

Problèmes de santé / Allergies à signaler : _____

Contact d'urgence (Nom & Tél) : _____

Affaires à apporter

Merci de prévoir les affaires suivantes pour la formation :

	Une tente, un sac de couchage, drap, oreiller, tapis de sol, lampe de poche avec piles de rechange, crème anti-moustiques, crème solaire, casquette, claquettes, chaussures fermées
	Nécessaire de rechange : Vêtements (pantalons/shorts), sous-vêtements, jogging, pull, tee-shirts, maillot de bain, K-way, vêtement de pluie
	Nécessaire de toilette : serviette de bain, savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux ou peigne, gant de toilette, sac à linge sale, -pour laver le linge : savon de Marseille ou lessive à la main
	Nécessaire de repas : assiette, bol ou tasse, fourchette, couteau, cuillère à soupe, cuillère à café et un torchon, gourde, serviette de table

Selon les activités prévues, d'autres informations pourront être communiquées avant la formation.

5. RESPONSABILITE ET ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Responsabilité concernant les objets personnels

Les objets et matériels de valeur restent sous votre seule responsabilité.

L'ACAF décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Note spécifique Session 2 (Bois du Sud) :

Je reconnais avoir pris connaissance que le site du Bois du Sud ne dispose pas d'électricité ni d'eau potable. Je m'engage à apporter le matériel de camp nécessaire.

Après avoir pris connaissance des conditions de déroulement du stage le stagiaire s'engage à le suivre dans son intégralité.

En cas d'annulation avant le stage, 1000 F de frais seront retenus

En cas d'abandon au cours du stage, aucun remboursement ne sera effectué

Fait à....., le/...../20..

[] Lu et approuvé - Signature